

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
01/10/2021

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membre Absents : 3
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 10

Date Affichage
01/10/2021

Séance du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.

Absents excusés : BADIE F., PUJOL D. DABOUIS N.,

Procurations : BADIE F. à BRILLARD M., DABOUIS N. à PICHEYRE V..

Objet de la Délibération :

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SYNDICAT D'EXPLOITATION DU CAMBRE D'AZE ET L'EPIC DE LA VALLÉE DU CAROL

Monsieur le Maire :

- Revient devant le Conseil Municipal pour évoquer la réflexion collective sur les domaines skiables lancée conjointement avec le Syndicat Intercommunal d'Exploitation du cambre d'Aze (station du Cambre d'Aze) et de l'EPIC de la Vallée du Carol (station de Porté Puymorens).
- Cette réflexion collective a fait ressortir les besoins d'investissements propres à chaque domaine skiable pour les années à venir. Ainsi pour la station de Formiguères, il s'agirait du remplacement du télésiège actuel Calmazeille par un téléporté débrayable (cabines et sièges), avec création d'une piste verte, du remplacement des Tk Baby et Tk Cabane par un seul nouveau Tk à enrouleur, terrassements-aménagements du front de neige.

Ne disposant pas des ressources et des compétences en interne pour mener les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces investissements, les trois entités exploitantes dont la commune de Formiguères ont décidé de recourir à la passation de marchés de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de leur démarche collective, les trois structures exploitantes ont décidé de mutualiser les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre en créant un groupement de commandes dont la coordination serait assurée par la commune de Formiguères.

Le groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre pourra porter les 3 thèmes des travaux attendus sur les 3 sites : lot remontées mécaniques, lot lac artificiel et neige de production, lot restauration (bâtiments).

- Présente et donne lecture au conseil municipal du projet de convention de groupement de commande,
- Invite le Conseil Municipal à se prononcer,

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions des Articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique et L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de groupement de commande joint à la présente délibération,

Approuve la création d'un groupement de commande avec le Syndicat d'Exploitation du Cambre d'Aze et l'EPIC de la Vallée du Carol en vue de la passation de marchés de maîtrise d'œuvre pour des travaux de remontées mécaniques et de domaine skiable et dont la commune de Formiguères sera le coordinateur,

Approuve le projet de convention de groupement de commande joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer,

Élit :

- o Monsieur PETITQUEUX Philippe, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de Formiguères, pour siéger en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement,
- o Monsieur LAUBRAY Jérémie, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres de Formiguères, pour siéger en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 07 Octobre 2021

Le Maire,




P. PETITQUEUX